

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2012

DCM N° 12-07-08

Objet : Affectation du résultat du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Les instructions comptables M 14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M 49 pour le Service des Eaux, M 4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

1) Le résultat du Budget Principal

Il est proposé d'affecter le résultat de 18 543 813,59 € :

- à la couverture du déficit d'investissement pour 1 668 762,91 € ;
- à une mise en réserve de 6 803 484,06 € pour financer les restes à réaliser en investissement ;
- à un report à nouveau pour le solde, soit 10 071 566,62 € d'excédent net pour financer le Budget Supplémentaire 2012.

2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement de 15 453,75 € à un report à nouveau débiteur du même montant.

3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de de fonctionnement de 139 653,02 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat de 3 946 797,26 € :

- à la couverture du déficit d'investissement pour 2 468 938,55 € ;
- à une mise en réserve de 444 500,51 € pour financer les restes à réaliser d'investissement ;
- à un report à nouveau pour le solde soit, 1 033 358,20 € d'excédent net pour financer le Budget Supplémentaire 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU les Instruction Budgétaires M14, M4 et M49 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

VU la délibération du Compte Administratif 2011 du 5 juillet 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D’AFFECTER** le résultat d’exploitation du Budget Principal comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	2 992 808,23
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	15 551 005,36
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 A AFFECTER</u>	18 543 813,59
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	1 668 762,91
Solde disponible :	16 875 050,68
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	6 803 484,06
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	10 071 566,62
<u>B) DEFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D’AFFECTER** le résultat d’exploitation du Budget Annexe des Eaux comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	65 462,28
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	80 916,03
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 A AFFECTER</u>	0,00
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00
Solde disponible :	0,00
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
<u>B) DEFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011</u>	15 453,75
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	101 878,52
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT 37 774,50
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 A AFFECTER</u>	139 653,02
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00
Solde disponible :	139 653,02
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	139 653,02
<u>B) DEFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D’AFFECTER** le résultat d’exploitation du Budget Annexe des Zones comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	1 945 953,65
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	2 000 843,61
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 A AFFECTER</u>	3 946 797,26
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	2 468 938,55
Solde disponible :	1 477 858,71
affecté comme suit:	
- affectation complémentaire en réserves	444 500,51
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 033 358,20
<u>B) DEFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller Délégué :

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Service Finances

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49

Absents : 6

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ